

## La Direction de santé publique réitère qu'il n'est pas requis, pour le moment de procéder à une nouvelle étude de biosurveillance

**Rouyn-Noranda, le 21 février 2025.** La Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue a pris connaissance du *Programme volontaire de biosurveillance à l'arsenic* de la Fonderie Horne.

La Direction de santé publique n'a aucune implication en lien avec la planification et la réalisation de ce programme et estime nécessaire d'apporter des précisions en lien avec la réalisation d'études de biosurveillance. La biosurveillance constitue un outil d'aide à la décision en santé publique, notamment parce qu'elle permet d'identifier des populations particulièrement exposées ou vulnérables, ou encore d'évaluer l'efficacité des interventions. [Les études de biosurveillance réalisées par la Direction de santé publique](#) en 2018 et en 2019 ont révélé la vulnérabilité de la population de Rouyn-Noranda, en faisant ressortir que les concentrations d'arsenic mesurées dans les ongles des participants résidant dans le quartier Notre-Dame étaient en moyenne quatre fois plus élevées que celles des participants de la population témoin d'Amos.

Ces études ont donc permis à la Direction de santé publique d'émettre des recommandations visant à protéger la population de Rouyn-Noranda. Ces dernières ont favorisé la mise en œuvre de diverses mesures visant à réduire l'exposition de la population, telles que :

- Une campagne d'échantillonnage des sols réalisée en 2022, à la suite de laquelle des travaux de restauration des sols sont toujours en cours, accompagnée d'un abaissement du seuil d'arsenic pour la restauration des sols de 100 à 30 parties par million (ppm);
- Le resserrement progressif des normes quant à la moyenne annuelle des concentrations d'arsenic atmosphérique.

En cohérence avec les bonnes pratiques en matière de biosurveillance, la Direction de santé publique a défini deux conditions essentielles pour justifier la pertinence de mener une nouvelle étude de biosurveillance, soit :

1. La diminution significative de la moyenne annuelle des concentrations d'arsenic dans l'air ambiant. L'atteinte de la cible de 15 ng/m<sup>3</sup> en 2027 représenterait une diminution significative des émissions d'arsenic dans l'air ambiant.
2. La décontamination des terrains du quartier Notre-Dame selon les exigences du ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et de Parcs. Or, seule une fraction des travaux ciblés a été réalisée.

Dre Omobola Sobanjo, directrice de santé publique par intérim, explique que « ces conditions visent une réduction significative et soutenue de l'exposition de la population aux émissions polluantes de l'entreprise et ne sont actuellement pas rencontrées. Ainsi, réaliser des mesures additionnelles de

biosurveillance à ce moment n'ajoute vraisemblablement pas d'information utile pour guider notre appréciation de la situation et nos actions de santé publique. Nous considérons que le meilleur moyen de protéger la population des effets potentiels à la santé des contaminants émis par la Fonderie Horne demeure l'atteinte des seuils d'émissions et l'assainissement de l'environnement. »

« L'exposition à l'arsenic de la population de Rouyn-Noranda a déjà été documentée, et la biosurveillance n'est pas un moyen permettant de quantifier le risque individuel à la santé résultant de cette exposition. Les efforts devraient plutôt continuer d'être déployés afin de diminuer l'exposition via l'assainissement de l'environnement » rappelle Dre Sobanjo.

**Source :** Sarah Charbonneau  
Adjointe à la PDG – affaires publiques et relations  
avec les médias  
[08\\_cierrat\\_communications@ssss.gouv.qc.ca](mailto:08_cierrat_communications@ssss.gouv.qc.ca)